Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261112-DELIB_66_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline, Céline RABARDEL.

Procuration : Roland JEHAN à DESPRES Benoit

Secrétaire de séance : Cédric LEFEUVRE

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Date de la convocation : 04/11/2026

2026-66 : Présentation PPI (Plan pluriannuel d'investissement)

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de planifier les investissements communaux sur les années 2027 à 2032 afin d'assurer une gestion cohérente et maîtrisée des finances communales

Considérant qu'une programmation pluriannuelle permet d'anticiper les besoins de la commune en matière d'entretien du patrimoine, de mise aux normes des équipements et de développement des services et infrastructures communales

Considérant la nécessité de tenir compte des capacités financières de la commune, mais également des moyens humains disponibles pour assurer le suivi et la réalisation des différents projets ;

Considérant que cette programmation doit permettre de maintenir un niveau d'investissement régulier sans concentrer plusieurs opérations importantes sur une même année ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2027-2032, dont le tableau de présentation et de programmation est annexé à la présente délibération.

Cette programmation repose notamment sur les orientations suivantes :

- Privilégier les investissements considérés comme obligatoires ou prioritaires
- Viser une capacité d'autofinancement d'environ 100 000 € par an

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261112-DELIB_66_26-DE

- Limiter autant que possible le recours à l'emprunt
- Envisager prioritairement un recours à l'emprunt pour le projet de lotissement qui sera adossé sur un budget annexe
- Éviter la programmation de plusieurs investissements lourds sur une même année
- Intégrer les délais nécessaires aux études, aux procédures de marchés publics, aux demandes de subventions, à la réalisation des travaux et au suivi des chantiers
- Préserver la capacité de travail des élus et des services municipaux afin de garantir le bon déroulement des projets.

Il est également rappelé que la réalisation de ce programme nécessite de préserver un équilibre entre les projets d'investissement et le fonctionnement de la vie communale, notamment en veillant à ce que les animations et activités locales puissent être maintenues dans des conditions compatibles avec les moyens humains disponibles.

Le PPI constitue ainsi un outil de pilotage et d'aide à la décision pour les années 2027 à 2032. Il a vocation à être ajusté en fonction de l'évolution des besoins, des capacités financières de la commune, des subventions obtenues et de l'avancement des opérations.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261112-DELIB_66_26-DE

PPI TRAMAIN — MANDAT 2027–2032

PROJET / OPÉRATION	Budget prévisionnel	2027		2028		2029		2030		2031		2032	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Entretien logements communaux (x12)	10 000€ par an												
Etude lotissement des biches	20 000 €												
Reflexion accompagnement commerce multiservice	?												
Refection toiture Ecole	pris en charge assurance												
Aménagement Caoserie	20 000 €												
Cimetière	10 000 €												
Signalétiques routière	10 000 €												
Travaux de viabilisation du nouveau lotissement des biches	Budget annexe autofinancé												
Défense incendie rue Anne de Bretagne	60 000 €												
Travaux Eglise	20 000 €												
Eclairage public	20 000 €												
Etude ponts communaux	40 000 €												
Travaux Salle des fêtes	40 000 €												
Equipements sportifs	10 000 €												
Mairie	20 000 €												
Aménagement rue de la république	*en fonction de notre situation financière apres le lotissement*												
Aménagement place de l'église	*en fonction de notre situation financière apres le lotissement*												
TOTAL		80 000 €		90 000 €		90 000 €		20 000 €					

Légende / observations

CE document annexe de presentation

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261112-DELIB_66_26-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le principe et les orientations générales du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2027-2032.
- VALIDE le tableau de présentation et de programmation des investissements annexé à la présente délibération, lequel constitue le document de référence de cette programmation pluriannuelle.
- PRECISE que cette programmation est prévisionnelle et indicative et qu'elle ne vaut pas autorisation d'engager les dépenses. Chaque opération restera soumise à l'inscription des crédits correspondants au budget communal, ainsi qu'aux délibérations et décisions nécessaires à sa réalisation.
- ACCEPTE le fait que le PPI pourra faire l'objet d'une actualisation en fonction des circonstances et des décisions ultérieures du Conseil municipal.

Pour : 15 contre : / abstention : /

Le secrétaire

Cédric LEFEUVRE



PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

